

# Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2020

Solène COLIN<sup>1</sup>  
Yannig PONS<sup>1</sup>

## Chiffres clés

Évolution des effectifs par statut par rapport à 2019 :

Fonctionnaires : - 0,6 %  
Contractuels : + 6,4 %  
Militaires : + 1,0 %  
Autres catégories et statuts : - 0,4 %

La France (hors Mayotte) compte 74 agents civils en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants.

En 2020, la hausse de l'emploi public est portée essentiellement par une augmentation du nombre de contractuels (+ 6,4 %). Le recrutement sous ce statut d'anciens bénéficiaires de contrats aidés est moindre que les années précédentes. La part des agents de catégorie A se stabilise en 2020, après plusieurs années d'augmentation en lien avec le passage dans cette catégorie de plusieurs cadres d'emplois. L'emploi public augmente dans toutes les régions, notamment dans le Sud et l'Ouest de la France métropolitaine. La Guyane et La Réunion sont les régions où l'emploi public augmente le plus.

## La hausse de l'emploi public est portée par une augmentation du nombre de contractuels

Fin 2020, comme depuis 2016, la fonction publique enregistre une augmentation de la part des contractuels, qui atteint 21 % (+ 1 point par rapport à fin 2019), et une baisse de 1 point de la part des fonctionnaires, qui s'établit à 67 % (**Figure 1**).

Par rapport à fin 2019, le nombre de contractuels dans l'ensemble de la fonction publique a augmenté de 71 900 agents, soit + 6,4 %. Par rapport aux années précédentes, cette hausse n'est plus principalement imputable au passage de contrats aidés en contractuels de droit public : ils ne représentent que 14 100 recrutements entre 2019 et 2020 (contre 24 500 entre 2018 et 2019). Par versant, la hausse est plus marquée dans la FPH (+ 9,6 %) que dans la FPE (+ 7,7 %) et dans la FPT (+ 3,0 %). Dans la FPH, le nombre de contractuels augmente de 23 800 par rapport à 2019 (dont 1 500 liés au passage de contrats aidés en contractuels dans le même versant). L'augmentation de leur nombre est de 35 900 dans la FPE (dont 8 100 anciens contrats aidés) et de 12 200 dans la FPT (dont 4 500 anciens contrats aidés).

Le nombre de fonctionnaires se replie de 23 400 dans l'ensemble de la fonction publique, soit une baisse de 0,6 % par rapport à fin 2019. Par versant, c'est dans la FPT que la baisse est la plus importante : - 13 400 fonctionnaires (- 0,9 %), puis dans la FPH : - 3 700 (- 0,5 %) et finalement dans la FPE : - 6 300 (- 0,4 %).

<sup>1</sup> Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Les « autres catégories et statuts » (les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les collaborateurs de cabinet, les médecins et les apprentis) diminuent globalement de 0,4 % dans l'ensemble de la fonction publique. Dans la FPT (- 5,0 %), c'est principalement dû à la baisse des assistants maternels et familiaux. À l'inverse, dans la FPH, les effectifs des « autres catégories et statuts » augmentent (+ 2,2 %), essentiellement sur les personnels médicaux : médecins (+ 2,4 %) et internes (+ 2,5 %).

**Figure 1 : Effectifs de la fonction publique par statut**

	Au 31 décembre 2020		Évolution par rapport à 2019	Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2020	
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)	
<b>FPE</b>	Fonctionnaires	1 532,4	61	- 0,4	- 0,1
	Contractuels	505,0	20	7,7	3,3
	Militaires <sup>(1)</sup>	311,6	12	1,0	- 0,2
	Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	172,3	7	- 0,7	- 0,5
	<b>Total</b>	<b>2 521,3</b>	<b>100</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>
<b>FPT</b>	Fonctionnaires <sup>(3)</sup>	1 455,6	75	- 0,9	0,3
	Contractuels <sup>(3)</sup>	419,9	22	3,0	1,6
	Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	56,3	3	- 5,0	- 0,8
	<b>Total</b>	<b>1 931,8</b>	<b>100</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,5</b>
<b>FPH</b>	Fonctionnaires	806,7	67	- 0,5	- 0,2
	Contractuels	271,8	23	9,6	3,4
	Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	128,4	11	2,2	1,5
	<b>Total</b>	<b>1 207,0</b>	<b>100</b>	<b>1,9</b>	<b>0,7</b>
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	Fonctionnaires <sup>(3)</sup>	3 794,8	67	- 0,6	0,0
	Contractuels <sup>(3)</sup>	1 196,7	21	6,4	2,7
	Militaires <sup>(1)</sup>	311,6	6	1,0	- 0,2
	Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	357,0	6	- 0,4	0,1
	<b>Total</b>	<b>5 660,2</b>	<b>100</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) La dégradation de la qualité des données sur les militaires rend les estimations fragiles.

(2) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires et les militaires volontaires avec les contractuels.

## Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2020

**Encadré 1 : Les apprentis dans la fonction publique**

Fin 2020, 19 200 apprentis se forment dans la fonction publique, soit une baisse de 3 % par rapport à fin 2019 en lien avec la crise sanitaire (**Figure**). Cette baisse provient essentiellement de la FPE (- 400 apprentis, soit 6 %). Le repli dans la FPE est lié à une importante diminution au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation hors EPA (- 700 apprentis). Dans la FPT, les effectifs diminuent légèrement (- 1 %), notamment dans les communes (- 3 %).

**Effectifs des apprentis par type d'employeur**

	2020		Évolution par rapport à 2019 (en %)	
	Effectifs	Part (en %)		
<b>FPE</b>				
Ministères	4 200	68	- 10,6	
<i>dont Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation</i>	100	2	- 87,5	
<i>dont Armées</i>	1 800	29	20,0	
<i>dont Intérieur</i>	1 000	16	- 9,1	
EPA	2 000	32	5,3	
<b>Total</b>	<b>6 200</b>	<b>100</b>	<b>- 6,1</b>	
<b>FPT</b>				
Collectivités territoriales	9 100	75	- 2,2	
<i>dont communes</i>	6 800	56	- 2,9	
Établissements publics locaux	2 900	24	0,0	
<b>Total</b>	<b>12 100</b>	<b>100</b>	<b>- 0,8</b>	
<b>FPH</b>	<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>- 9,1</b>
<b>Ensemble FP</b>	<b>19 200</b>	<b>-</b>	<b>- 3,5</b>	

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, apprentis, situés en France (hors Mayotte).

**Encadré 2 : En 2020, la part des contrats à durée déterminée baisse légèrement**

Dans la fonction publique, 55 % des contractuels sont en contrat à durée déterminée (CDD) (**Figure**). En 2020, la part des contractuels diminue légèrement (55 % contre 57 % en 2019). Cette baisse est davantage marquée dans la FPE (41 % contre 46 % en 2019). Une très large majorité des contractuels en CDD de la FP ont un contrat de courte durée : 75 % ont un contrat d'une durée inférieure à un an, une part stable par rapport à 2019, mais en hausse de 3 points par rapport à 2018 et de 6 points par rapport à 2017. Seuls 6 % ont un contrat de plus de trois ans.

La FPE emploie davantage de contrats à durée indéterminée (CDI) [59 %] et la durée des CDD y est supérieure à celle pratiquée dans les autres versants : 68 % des contractuels ont un contrat d'une durée inférieure à un an et 11 % un contrat de plus de trois ans.

**Répartition des contractuels par type de contrat et durée en 2020**

en %

	Répartition CDI / CDD		Répartition des CDD par durée		
	CDI	CDD	CDD < 1 an	CDD 1 à 3 ans	CDD > 3 ans
Fonction publique de l'État	59	41	68	21	11
Fonction publique territoriale	29	71	75	21	5
Fonction publique hospitalière	47	53	87	11	2
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>75</b>	<b>19</b>	<b>6</b>

Source : Insee, enquêtes Emploi. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), contractuels de la fonction publique (y compris militaires volontaires et enseignants non titulaires du privé). Avec Siasp les militaires volontaires sont comptabilisés avec les militaires et les enseignants non titulaires du privé avec les « autres statuts ».

Lecture : Parmi les contractuels de la fonction publique, 55 % sont en CDD en 2020.

### La proportion d'agents de catégorie A est restée stable, en 2020, à 37 %

En 2020, la fonction publique est composée de 37 % d'agents de catégorie A<sup>2</sup>, de 17 % d'agents de catégorie B et de 45 % d'agents de catégorie C (Figure 2). La part des agents de catégorie A est stable par rapport à 2019 mais elle a augmenté de 3 points depuis 2011. Elle est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2020, 55 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE contre 13 % dans la FPT et 40 % dans la FPH (y compris médecins et internes). Le poids des enseignants explique la prépondérance de la catégorie A dans la FPE. Hors enseignants, moins d'un agent civil de l'État sur trois et un sur huit parmi les militaires relèvent de cette catégorie.

**Figure 2 : Répartition par catégorie hiérarchique**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2011	2020	2011	2020	2011	2020
Fonction publique de l'État	54	55	25	24	20	21
Agents civils	61	61	21	19	18	19
hors enseignants <sup>(1)</sup>	26	30	35	35	37	35
Militaires	13	13	53	54	34	33
Fonction publique territoriale	9	13	14	12	77	75
Fonction publique hospitalière <sup>(2)</sup>	29	40	21	12	50	48
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors catégorie indéterminée (chaque année, pour 1 % à 2 % des agents, la catégorie n'est pas renseignée dans Siasp).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(2) L'évolution de la part de catégorie A au sein de la FPH est liée notamment à la requalification progressive de certains corps de catégorie B en catégorie A.

Lecture : En 2020, 55 % des agents de la FPE sont de catégorie A contre 54 % en 2011.

La répartition des agents par catégorie hiérarchique au sein de la FPE est stable sur les dernières années. La part des agents de catégorie A a augmenté de 1 point depuis 2011 alors que celle des agents en catégorie B a diminué de 2 points<sup>3</sup>.

Dans la FPT, la part des agents de catégorie A se stabilise à 13 % en 2020, après une augmentation de 3 points entre fin 2018 et fin 2019. La part des agents de catégorie C, qui représente les trois quarts des agents, continue de diminuer lentement, en baisse de 2 points depuis 2011, passant ainsi de 77 % à 75 %.

Dans la FPH, depuis 2011, la part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 11 points aux dépens de celle des agents de catégorie B (-9 points). Ce changement est en grande partie la conséquence directe des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A, notamment des infirmières à compter de 2010, des éducateurs et manipulateurs d'électroradiologie en 2018, ainsi que des assistants socio-éducatifs en 2019.

Dans l'ensemble de la fonction publique, fin 2020, près de 107 800 agents occupent un poste de catégorie A+, soit 1,9 % des agents. Au sein de la catégorie A, la catégorie A+ correspond notamment à des emplois d'encadrement supérieur et de direction<sup>4</sup>. Ils sont plus nombreux dans la FPE, 85 % d'entre eux y travaillent et leur part atteint 3,6 %, contre seulement 0,6 % dans la FPT et 0,3 % dans la FPH (le corps médical n'étant pas compté en catégorie A+, quelles que soient les fonctions exercées).

2 Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent : pour la catégorie A, à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

3 Les données présentées dans la figure 2 sont arrondies à l'unité et l'écart n'est que d'un point. Toutefois, l'écart arrondi des données brutes est bien de deux points. De manière générale, dans la suite du document, les répartitions structurelles présentées dans les figures sont arrondies à l'unité. Ainsi, les écarts calculés à partir des données des figures peuvent différer de ceux présentés dans le texte qui eux se rapportent aux données brutes.

4 La liste des corps et cadres d'emploi A+ est publiée dans les définitions, sur le portail de la fonction publique, dans la rubrique « Études et Statistiques ».

## Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2020

## Depuis 2011, le nombre d'agents civils augmente moins vite en Île-de-France que sur le reste du territoire

En 2020, la France (hors Mayotte) compte 74 agents civils<sup>5</sup> en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants (Figure 3). Le nombre est sensiblement plus élevé dans les DOM (90 ETP pour 1 000 habitants) et en Corse (82 ETP pour 1 000 habitants), régions qui, du fait de leur insularité, doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. En France métropolitaine, le taux d'administration est plus élevé en Île-de-France (82 ETP pour 1 000 habitants) que dans le reste du pays (71 ETP pour 1 000 habitants). Cette plus forte concentration francilienne de l'emploi public s'explique par la spécificité de la région parisienne, qui réunit les services centraux des ministères, de nombreuses administrations ou encore de grands centres hospitaliers de rayonnement national. Le taux d'administration atteint 146 ETP pour 1 000 habitants dans la capitale, en hausse de 3 points en 2020. Depuis dix ans, le taux d'administration civile en France métropolitaine a augmenté d'un point.

**Figure 3 : Taux d'administration au 31 décembre 2020**

ETP pour 1 000 habitants

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
<b>Province</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>71</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>82</b>
<i>dont Paris</i>	85	34	27	146
<i>dont autres départements d'Île-de-France</i>	32	26	11	69
<b>France métropolitaine</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>73</b>
<b>DOM</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>90</b>
Guadeloupe	39	38	18	95
Martinique	37	43	24	104
Guyane	45	29	15	88
La Réunion	35	36	12	83
<b>France (hors Mayotte)</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>74</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessì.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

Lecture : En 2020, il y a 39 ETP pour 1 000 habitants en Guadeloupe au sein de la FPE.

En France métropolitaine, entre 2011 et 2020, le nombre d'agents civils augmente dans toutes les régions (Figure 4). Entre 2019 et 2020, il baisse légèrement dans le Grand Est (- 0,2 %) et augmente dans les autres régions.

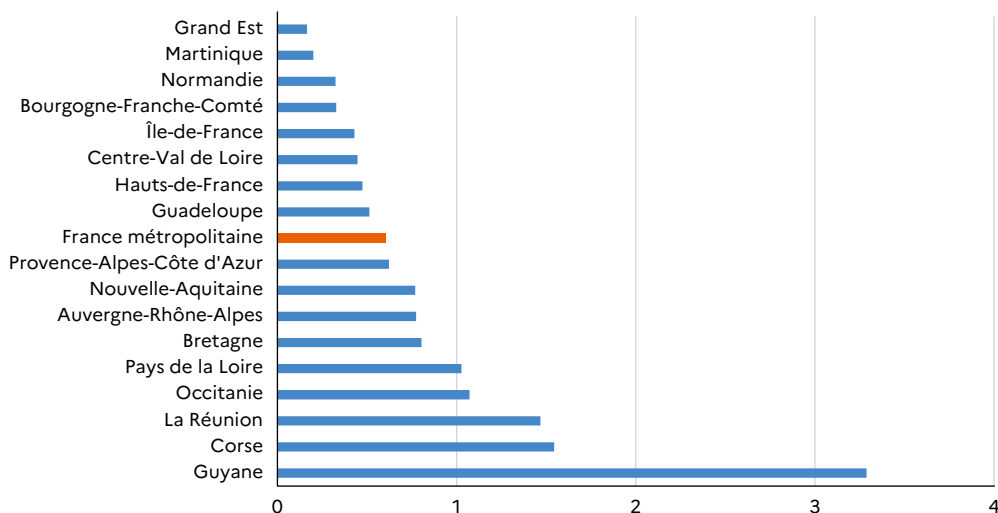
La Corse est la région métropolitaine dans laquelle le nombre d'agents civils a le plus augmenté depuis 2011 (+ 1,5 % par an, et même + 2,3 % dans la FPT uniquement), suivie par l'Occitanie (+ 1,1 %). La hausse a, en revanche, été moins dynamique dans le Grand Est (+ 0,2 % d'agents civils par an), ainsi qu'en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,3 % d'agents civils par an). Le nombre d'agents civils augmente aussi moins vite en Île-de-France (+ 0,4 % par an) que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 0,6 % par an).

En outre-mer, entre 2011 et 2020, le nombre d'agents civils a vivement augmenté en Guyane (+ 3,3 % par an) et à La Réunion (+ 1,5 %). En revanche, l'emploi public a légèrement moins augmenté qu'au niveau national en Guadeloupe (+ 0,5 %) et en Martinique (+ 0,2 %), l'une des seules régions françaises où la population diminue régulièrement.

5 À des fins de comparaisons entre territoires, l'indicateur est construit sans les militaires, car leur localisation géographique n'est pas renseignée dans Siasp. Sur le champ France (hors Mayotte) la prise en compte des militaires fait passer de 74 à 78 le nombre d'agents en ETP pour 1 000 habitants.

**Figure 4 : Évolution annuelle moyenne des effectifs physiques par région entre 2011 et 2020**

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2011 et 2020, les effectifs physiques en Guyane ont augmenté de 3,3 % en moyenne par an.

### Encadré 3 : L'emploi public à Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer

À Mayotte, la fonction publique emploie 21 000 agents au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, dont 12 600 travaillent dans la fonction publique de l'État et 8 400 exercent dans la fonction publique territoriale ou hospitalière. Le taux d'administration y est légèrement inférieur en moyenne à celui des autres territoires : 73 emplois publics pour 1 000 habitants<sup>6</sup>. Entre 2009 et 2021, les créations d'emploi y ont été particulièrement importantes dans la fonction publique de l'État. Ainsi, sur les 8 000 emplois publics créés à Mayotte sur la période, 7 800 le sont dans la fonction publique de l'État. En revanche, le nombre d'emplois en 2021 dans les collectivités territoriales et à l'hôpital est proche de celui de 2009. La création d'emplois avait été dynamique de 2014 à 2017 avec le développement des contrats aidés, en particulier dans les communes, qui en sont les principaux employeurs. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les contrats aidés ont été divisés par trois.

En 2020, en Polynésie française, le personnel civil de l'État, y compris le personnel enseignant du primaire et du secondaire, représente 8 300 agents. Cet effectif est stable par rapport à 2019, et en baisse de 1,0 % en moyenne annuelle depuis 2010.

En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le secteur public (hors militaires) emploie 22 400 personnes, soit un emploi sur quatre. Ces emplois sont occupés par 9 100 contractuels (+ 0,9 % par an depuis 2009), 9 900 fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (+ 1,8 % par an depuis 2009) et 3 400 fonctionnaires de l'État (- 0,8 % par an depuis 2009). En 2019, l'emploi dans le secteur public augmente de 0,9 %, un rythme proche de celui observé sur dix ans (+ 1,0 %) et supérieur à celui de l'emploi privé (+ 0,4 %).

<sup>6</sup> Ici, le taux d'administration correspond au nombre d'agents publics, y compris bénéficiaires de contrats aidés et militaires, au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 pour 1 000 habitants. Ce taux n'est pas corrigé de la quotité de travail et est donc surévalué par rapport à la figure 3.

## Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2020

**Sources**

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre. Pour le calcul du volume de travail, les salariés occupant au moins un poste non annexe en cours d'année sont caractérisés par leur poste principal annuel.

Le champ est la France hors Mayotte.

La qualité des données sur les militaires s'est dégradée à partir de 2018 : les postes des militaires ne disposent notamment plus d'un identifiant individuel commun avec les autres déclarations d'agents publics. Ainsi, lorsqu'un militaire occupe par ailleurs un poste secondaire dans la fonction publique, il n'est pas possible de repérer ce poste comme tel. En l'absence d'un identifiant commun, ces postes secondaires sont assimilés à des postes principaux, entraînant une surestimation de l'effectif total. À titre d'information, en 2017, 1 300 militaires occupaient un poste secondaire (non annexe, actif au 31/12) en France métropolitaine ou dans les DOM au sein de la fonction publique.

**Définitions**

Le périmètre de **la fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les « **agents publics** » sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme d'une subvention à l'embauche, de l'exonération de certaines cotisations sociales, d'une aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire de contrat aidé, et qui ne relève pas des « autres catégories et statuts ».

Ces « **autres catégories et statuts** » relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

L'**équivalent temps plein (EQTP)** indique le volume de travail, mesuré comme le nombre d'heures rémunérées rapporté à une référence de nombre d'heures d'un temps plein et borné à 1 (des heures rémunérées non travaillées sont incluses, comme les congés de maladie ordinaire ou les autorisations d'absence rémunérées). Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Dans cette étude, le **temps partiel** regroupe les postes à temps partiel proprement dits et les emplois à temps non complet et incomplet. Un poste à temps partiel est un emploi à temps complet sur lequel l'agent choisit de ne pas travailler à temps plein (c'est-à-dire d'avoir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle). Un emploi à temps non complet ou incomplet est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la catégorie A pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction ;
- la catégorie B pour les fonctions d'application ;
- la catégorie C pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique, la notion de **catégorie A+** est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en « hors échelle B », recrutant par voie de promotion interne dans des corps de catégorie A, a minima au niveau de la licence et dont les missions correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois culminant au moins en hors échelle B sont également inclus.

### Pour en savoir plus

- Bour R. (2022), « Fonctionnaires de l'État : au fil des générations, davantage de déclassement à l'embauche, atténué ensuite par des promotions », *Insee Références* Édition 2022, Insee, juin.
- Donzeau N., Pons Y. (2022), « En 2020, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique, notamment dans le versant hospitalier », *Insee Première* n° 1897, Insee, mars.
- Massis D. (2021), « En 2020, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale est en recul », *BIS* n° 160, DGCL, décembre.